**PROCES VERBAL - CONFERENCE PRE-ENCHERE au Bureau de l’OIM Burundi à Bujumbura, Bureau 2**

**Nom du Projet :** *Projet de support à la réintégration socio-économique des rapatriés burundais et des déplacés internes dans les communautés hôtes*

**Titre des Services** : *Mise en œuvre de projets à impact rapide, à travers un programme de transferts monétaire pour la réhabilitation d’infrastructures communautaires et de renforcement des compétences professionnelles des retournés bouroundais*

**Début :** 15h20

**Etaient présent les soumissionnaires** :

1. CLCAD
2. Gilbert & Partners
3. ZOA
4. Consultancy and general Business services
5. SOJPAE – BURUNDI

**Etaient present l’equipe OIM**:

1. Pirce ALTINOK; Resilience and Reintegration Officer
2. Elizardo GALANG; Procurement & Logistics Officer
3. Fulgence SINDABIBAZWA, Senior Procurement & Logistics Assistant

La réunion a commencé par une présentation à tour de rôle de tous les participants dans la salle après quoi une brève introduction a été faite par le Resilience and Reintegration Officer sur l’agenda, calendrier et résultats attendus sur le projet et Schéma d’organisation des activités.

Apres cette introduction, les participants ont eu l’occasion de poser les questions qui ont toutes été répondu.

La réunion s’est clôturée en beauté à 16h 50 avec une promesse de la part de l’OIM de publier sur le même site de l’appel d’offre le procès-verbal de cette réunion.

Les questions et réponses figurent également à la fin de ce document.

1. **Agenda**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Agenda | | |
| 15h 20 à 15h30 | Introduction | Pirce ALTINOK – Resilience and Reintegration Officer |
| 15h30 à 15h40 | Explication des exigences du projet | Pirce ALTINOK – Resilience and Reintegration Officer |
| 15h40 à 16h00 | Explication des exigences de la Division des Achats | Doy GALANG – Procurement Officer |
| 16h00 à 16h45 | Questions réponses |  |

1. **Calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| 3 Avril 2018 | Dépôt des offres |
| 23 Avril 2018 | Signature du contrat (23 Avril – 22 Novembre, 7 mois) |
| 23 Avril au 18 Mai 2018 | Finaliser la sélection des collines, communautés, bénéficiaires (en coordination avec IOM) |
| 21 Mai 2018 | Début des projets à impacts rapides, du programme de transfert monétaire et des formations professionnelles |
| 13 Aout 2018 | Soumission du rapport intérimaire |
| 22 Novembre 2018 | Fin des activités |
| 30 Novembre 2018 | Soumission du rapport final |

1. **Résultats attendus**

* 15 projets à impacts rapides terminées
* 525 bénéficiaires ayant terminés le Programme de transfert monétaire et de la formation en court d’emploi – formées en Association Génératrice de Revenu de 20 à 25 membres
* 525 bénéficiaires ayant terminés les formation professionnelles – formées en Association Génératrice de Revenu de 20 à 25 membres

1. **Schéma d’organisation des activités**

*Responsabilités du partenaire d’exécution*

Sélection des collines et communautés d’interventions, des 15 projets à impact rapide, des 1050 bénéficiaires

Mise en œuvre de 15 projets à impacts rapide

525 bénéficiaires de PTM, et recevant une formation en court d’emploi

525 bénéficiaires recevant une formation de 3 mois professionnelle en agriculture

Appui au regroupement en AGR de 20-25 membres chacune

Appui au regroupement en AGR de 20-25 membres chacune

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

*Responsabilités de l’IOM*

525 bénéficiaires reçoivent des matériaux de formations par l’IOM (au début de leur formation)

Les AGR formées reçoivent une formation entrepreneuriale par l’IOM

**Questions et réponses** :

**Q1** : Peut-on soumissionner sur quelques collines et laisser d’autres ou sur tout le Lot ?

**R1 :** Le lot est indivisible, toutes les collines doivent faire objet de soumission.

**Q2** : La détermination des besoins sera-t-elle fait par OIM ?

**R2 :** Oui, à la date de la signature du contrat, l’OIM aura déterminé les collines d’intervention ainsi que les 15 différents projets à impact rapide.

**Q3** : Lors de soumission au niveau des collines, les % au niveau de la sélection des 1050 bénéficiaires sont-ils à respecter ou on peut les manipuler comme on veut ?

**R3 :** Non, les % doivent être strictement respectes selon le dossier d’appel d’offre (60% de femmes, et 50% doivent avoir moins de 50%). L’OIM communiquera également les pourcentages concernant l’inclusion des rapatriés, des personnes déplacées et des membres vulnérables de la communauté hôte au partenaire identifié.

**Q4** : Y aurait-il des indicateurs sur les 15 projets à impact rapide et les 1050 bénéficiaires ? Comment mesurer si les objectifs ont été atteints ?

**R4 :** Oui les indicateurs et objectifs sont préétablis et sont les suivantes :

* 15 projets à impacts rapides terminées
* 525 bénéficiaires ayant terminés le Programme de transfert monétaire et de la formation en court d’emploi (formées en Association Génératrice de Revenu de 20 à 25 membres)
* 525 bénéficiaires ayant terminés les formation professionnelles (formées en Association Génératrice de Revenu de 20 à 25 membres)
* 42 à 52 AGR créées (les 1050 bénéficiaires qui sont formées en Association Génératrice de Revenu de 20 à 25 membres)

Il faut préciser que le partenaire d’exécution est seulement chargé d’assister les bénéficiaires à se former/regrouper en AGR. La formation et l’appui aux AGR sera prise en charge par l’OIM séparément.

**Q5** : Lors de préparation des offres, comment peut-on déterminer les couts détaillés par activités étant donné que toutes les collines ne sont pas jusque-là déterminées.

**R5 :** Pour ce cas, vous pouvez faire une estimation en cout moyenne par activité (ex : une estimation moyenne par projet pour les 15 projet a impact rapide, une estimation de cout moyenne par bénéficiaires de PTM, une estimation de cout moyenne pas bénéficiaires de formation professionnelle, etc).

Les projets à impact rapide potentiel seront des réhabilitations d’infrastructure communautaire (ex : réhabilitation d’école, de puits, de la route principale d’accès, aménagement de terre arables etc). La durée d’un projet a impact rapide pourra varier d’une a quatre semaines.